



Wettspielprogramm Programme de concours

Strengelbach, janvier 2012

Chers participants*

La commission technique de la ZTPV se réjouit de pouvoir vous remettre ci-joint le programme de concours de **la 22^{ème} Fête de l'Association Suisse Centrale des Tambours et Fifres qui se déroulera du 29 juin au 1 juillet 2012 à Liestal** et invite cordialement tous les tambours et fifres à participer aux concours de Liestal.

La 22^{ème} Fête régionale doit aboutir à une rencontre amicale et à un concours de haut niveau pour tous les tambours, fifres et invités de l'Association Suisse Centrale des Tambours et Fifres.

Il est prévu que les **concours individuels** se déroulent le vendredi 29 juin 2012. Les **concours de sections et de groupes** ainsi que les **concours mixtes** auront lieu le samedi 30 juin 2012. En cas de participation nombreuse aux concours individuels des tambours (par ex. dans les catégories T1 et T2), ceux-ci débiteront le jeudi après-midi 28 juin 2012 déjà.

Nous souhaitons vous rendre attentifs aux quelques particularités suivantes :

- La finale des catégories T1
- Au passage de la finale, catégorie T1, les morceaux de marche ne sont pas autorisés
- Pour la catégorie T2, les compositions de marche (au moins 8 parties) sont autorisées
- La finale de la catégorie P aura lieu que si un nombre de participant de plus de 40 est atteint
- Pour le concours de marche des section tambours, avec 2 jury
- Nouvellement on fait la différence entre marche M et marche baloise BM comme il est classifié dans la classification des compositions etat janvier 2012

Nous vous prions d'étudier attentivement le programme de concours afin d'éviter toutes contrariétés inutiles et mauvaises surprises lors de la fête elle-même.

Les conditions de participation et l'organisation de la fête sont conformes au règlement de fête de l'Association Suisse Centrale des Tambours et Fifres du 18 mars 2006. De plus, nous vous prions d'observer en particulier les remarques figurant à la page suivante.

Le comité d'organisation et la CT-ZTPV se réjouissent d'ores et déjà de cette prochaine fête à Liestal et souhaitent à tous les participants beaucoup de succès dans la préparation et les concours.

Association Suisse Centrale
des Tambours et Fifres

Commission technique

*) Afin de faciliter la lecture du programme de concours ci-joint, il n'a été écrit que dans la forme masculine. Bien entendu, il s'adresse également à toutes les concurrentes et participantes.

Remarques particulières

1. Les conditions générales de concours sont fixées dans le règlement de fête et de concours du 18 mars 2006.
2. Toutes les compositions doivent être exécutées entièrement et selon la manière usuelle.
3. Ne seront autorisées que les compositions figurant dans les listes de classification ou des compositions de l'ASTF (édition janvier 2012; sous le site de l'ASTF, <http://www.stpv-astf.ch>). La liste de classification fixe quelles compositions seront considérées comme marches.
4. Une composition ou marche ne peut être jouée par un concurrent qu'une seule fois par catégorie (exception pour les finales).
5. Dans les concours individuels, ne pourront être jouées que les compositions annoncées pour la place de jury correspondante. La liste des compositions annoncées sera publiée avec le plan horaire. L'exécution d'une marche non annoncée sera sanctionnée par une déduction d'un point par place de jury.
6. Les différents concours individuels n'auront lieu que si au moins 10 participants y sont inscrits.
7. Les sections participant aux concours mixtes TP envoient les partitions fifres et tambours des compositions exécutées jusqu'au 1^{er} mai 2012 au chef de la CT/ZTPV (en écriture Berger ou Zündstoff).
8. Les concurrents des catégories GN, N, NJ et NV envoient les partitions des MARCHES jusqu'au 1^{er} mai 2012 au chef fifres de la CT/ZTPV.
9. Pour toutes les catégories de sections (excepté SP), l'ordre et le choix des marches et compositions annoncées lors de l'inscription définitive doivent être respectés (préparation du jury). Pour la catégorie SP, peuvent être jouées les marches et compositions annoncées dans la catégorie.
10. Une liste séparée des résultats entre les catégories TV1, TV2, PV1, PV2, NJ, N, NV ne sera établie que si dans chacune de ces catégories 10 concurrents au minimum y ont participé. Il ne sera pas établi de liste de résultats séparée pour les membres ZTPV et invités.
11. Le plan horaire doit être respecté. Tout concurrent qui se présenterait avec un retard de plus de 5 minutes pourra être disqualifié du concours. Les concurrents se rendront immédiatement à la place de jury suivante une fois leur exécution terminée (pas de déplacements en groupe).
12. Pour les concours mixtes TP ainsi que les concours de sections Tambour, le concours de marche devra être dirigé à la canne de tambour-major. Les compositions de choix 1 et 2 dans les concours mixtes TP et de sections fifres (SP et GN) pourront, mais ne devront pas être dirigées..
13. Lors du concours de marche des sections tambours (S1, S2, S3), l'ordre et l'alignement seront jugé par deux jury.
14. En cas d'annulation du concours de marche des sections mixtes et sections tambours pour des raisons météorologiques, le concours sera disputé sur place.

Aperçu du concours

		catégorie	page
1	Concours mixtes		
1.1	Tambours / fifres (piccolos bâlois)	TP	8
1.2	Tambours / Percussion	TPer	10
2	Concours de sections		
2.1	Sections tambours	S1	12
2.2	Sections tambours	S2	14
2.3	Sections tambours	S3	16
2.4	Sections fifres (piccolos bâlois)	SP	18
3	Concours de groupes des fifres «Natwärisch»		
3.1	Groupes fifres «Natwärisch»	GN	20
4	Concours individuels tambours		
4.1	Tambours	T1	22
4.2	Tambours	T2	24
4.3	Tambours	T3	26
4.4	Tambours juniors	T1J	28
4.5	Tambours juniors	T2J	30
4.6	Tambours juniors	T3J	32
4.7	Tambours vétérans 1 et 2	TV1/TV2	34
5	Concours individuels fifres (piccolos bâlois)		
5.1	Fifres	P	36
5.2	Fifres juniors	PJ	38
5.3	Fifres vétérans	PV1/ PV2	40
6	Concours individuels fifres «Natwärisch»		
6.1	Fifres «Natwärisch»	N	42
6.2	Fifres «Natwärisch» juniors	NJ	44
6.3	Fifres «Natwärisch» vétérans	NV	46

1 Concours mixtes

1.1 Tambours/Fifres (piccolos bâlois), catégorie TP

La présence du porte-drapeau et des dames d'honneur est souhaitée.

1.1.1 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix

1.1.2 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix

1.1.3 Concours de marche

Une marche au libre choix

Taxation des exécutions:

Taxation des fifres:

Pince / Accord	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Equilibre sonore, intonation, dynamique	<u>20 points</u>	40 points

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

Taxation Jeu d'ensemble :

Musicalité, dynamique et interprétation	20 points	
Synchronisme, jeu d'ensemble	<u>20 points</u>	20 points

Maximum de points réalisables **360 points**

Remarques particulières:

La marche du concours de marche est dirigée de la manière traditionnelle avec la canne de tambour-major. Les morceaux au libre choix 1 et 2 peuvent, mais ne doivent pas être dirigés avec la baguette de direction. La «Retraite pour fifres» n'est pas autorisée lors du concours de marche. La marche et les deux morceaux au libre choix ne doivent pas être identiques.

Toutes les compositions doivent contenir au minimum 6 parties avec répétition et être exécutées en entier selon la manière usuelle. Seules les marches de la liste de composition ASTF peuvent être jouées.

Les partitions des 3 compositions annoncées doivent être envoyées jusqu'au **1^{er} mai 2012** (voir « remarques particulières »).

1.2 Catégorie TPer Tambours et Percussions

1.2.1 Composition au choix

Selon les conditions ci-dessous

Taxation:

Tambours:

Exécution technique, Tambour 10 points

Percussions:

Exécution technique et maniement correct 10 points

Jeu d'ensemble

Rythme et Jeu d'ensemble 10 points

Dynamique et équilibre 10 points

équilibre sonore de tous les instruments

Accord, sonorité et choix des instruments 10 points

Stimmung der Instrumente, Klangfarben

Présentation musicale, effet visuel et Impression générale 10 points

Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme

Bonus de difficulté max. 1 point

Maximum de points atteignables 61 Points

Remarques particulières:

Conditions de participation:

Toutes sections sénior ou junior peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans S1, S2 ou S3. La catégorie TPer ne sera réalisée que si 8 groupes au moins se sont annoncés

Compositions autorisées:

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF sous la rubrique „T / RI“ peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 4 voix d'instruments différentes. Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo. Une partition de direction doit être disponible.

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. Elles seront examinées et testées par la CT/ASTF, puis classées si elles répondent aux critères demandés.

Quatre partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

Bonification:

Pour distinguer les différents degrés de difficulté des compositions, un système de bonification est mis en place:

Classe 1: 1.00 Points Composition difficile

Classe 2: 0.50 Points Composition de difficulté moyenne

Classe 3: 0.00 Points Composition facile

Prière d'observer en outre les conditions de concours particulières !

2 Concours de sections

2.1 Section tambours, catégorie S1

La présence du porte-drapeau et des dames d'honneur est souhaitée.

2.1.1 Concours de marche

Minimum **8 parties** avec répétition d'une marche baloise BM des classes 1 ou 2
Les marches M **ne sont pas** autorisées.

Formation de marche: Minimum 2 rangs à 3 tambours plus tambour-major

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Formation de marche	<u>5 points</u>	45 points

2.1.2 Morceau libre choix 1

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches M et marches baloise BM doivent contenir au minimum **8 parties**.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.1.3 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches M et marches baloise BM **ne sont pas** autorisées.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.1.4 Bonification de participation:

0.10 points par tambour, en max. 2.5 points .. points

Maximum de points réalisables

125 points

Bonification de participation en supplément

Remarques particulières:

Le concours de marche est dirigé de la manière traditionnelle avec la canne de tambour-major. Les morceaux au libre choix 1 et 2 doivent être dirigés. La marche et les morceaux au libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques. Les compositions doivent être exécutées entièrement selon la manière usuelle. Une section n'est autorisée à concourir que dans une seule catégorie, avec au minimum 6 tambours et un tambour-major. Seule une section de tambours par société peut participer.

2.2 Section tambours, catégorie S2

La présence du porte-drapeau et des dames d'honneur est souhaitée.

2.2.1 Concours de marche

Minimum **6 parties** avec répétition d'une marche baloise BM des classes 2 ou 3, ou d'une marche M de classe 4

Formation de marche: Minimum 2 rangs à 3 tambours plus tambour-major

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Formation de marche	<u>5 points</u>	45 points

2.2.2 Morceau libre choix 1

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches M ou marches baloise BM doivent contenir au minimum **8 parties**.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.2.3 Morceau libre choix 2

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches M ou marches baloise BM doivent contenir au minimum **8 parties**.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.2.4 Bonification de participation:

0.10 points par tambour, en max. 2.5 points .. points

Maximum de points réalisables

125 points

Bonification de participation en supplément

Remarques particulières:

Le concours de marche est dirigé de la manière traditionnelle avec la canne de tambour-major. Les morceaux au libre choix 1 et 2 doivent être dirigés. La marche et les morceaux au libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques. Les compositions doivent être exécutées entièrement selon la manière usuelle. Une section n'est autorisée à concourir que dans une seule catégorie, avec au minimum 6 tambours et un tambour-major. Seule une section de tambours par société peut participer.

2.3 Section tambours, catégorie S3

La présence du porte-drapeau et des dames d'honneur est souhaitée.

2.3.1 Concours de marche

Minimum **6 parties** avec répétition d'une marche M ou marche baloise BM des classes 4, 5 ou 6

Formation de marche: Minimum 2 rangs à 3 tambours plus tambour-major

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Formation de marche	<u>5 points</u>	45 points

2.3.2 Morceau libre choix 1

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches M et marches baloise BM doivent contenir au minimum **6 parties**.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.3.3 Morceau libre choix 2

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les compositions de marche doivent contenir au minimum **6 parties**.

Taxation des tambours:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

2.3.4 Bonification de participation:

0.10 points par tambour, en max. 2.5 points ... points

Maximum de points réalisables

125 points

Bonification de participation en supplément

Remarques particulières:

Le concours de marche est dirigé de la manière traditionnelle avec la canne de tambour-major. Les morceaux au libre choix 1 et 2 doivent être dirigés. La marche et les morceaux au libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques. Les compositions doivent être exécutées entièrement selon la manière usuelle. Une section n'est autorisée à concourir que dans une seule catégorie, avec au minimum 6 tambours et un tambour-major. Seule une section de tambours par société peut participer.

2.4 Section fifres (piccolos bâlois), catégorie SP

2.4.1 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince / Accord	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

2.4.2 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince / Accord	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Toutes les compositions doivent contenir au minimum **6 parties** avec répétition et être exécutées en entier selon la manière usuelle. Les morceaux au libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques.

Effectif minimum par groupe: **6 fifres**.

Chaque voix notée dans la partition originale doit être jouée.

Les sections piccolos bâlois peuvent être dirigées.

Une seule section fifres par société peut participer.

3 Concours de groupes fifres

3.1 Fifres « Natwärisch » catégorie GN

3.1.1 Marche au libre choix

Une marche au libre choix

Taxation:

Jeu d'ensemble	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	40 points

3.1.2 Morceau libre choix

Une composition au libre choix

Taxation:

Jeu d'ensemble	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

au 3.1.1 Ne sont autorisées que les marches de la liste de l'OWTPV.

au 3.1.2 Les marches de la liste de l'OWTPV peuvent être jouées. Dans le cas d'exécution d'une marche hors de la liste, les partitions de toutes les voix doivent être envoyées lors de l'inscription au concours. Le nom du groupe doit être inscrit sur chaque feuille.

Les exécutions doivent contenir au minimum **48 mesures** ou **3 parties**.

Le chef de groupe annonce spontanément au jury le nom du groupe et le nom du morceau. Par société, plusieurs groupes peuvent être formés. Chaque concurrent ne peut participer que dans un seul groupe.

Effectif du groupe: **4 à 6 fifres**.

La catégorie GN ne sera réalisée que si 10 groupes au moins se sont annoncés.

Droit de participation: Age des participants illimité

4 Concours individuels tambours

4.1 Tambours, catégorie T1

4.1.1 Marche au libre choix

Minimum **8 parties** avec répétition d'une marche M ou marche baloise BM des classes 1 ou 2

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

4.1.2 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches M et marches baloise BM **ne sont pas** autorisées

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Les concours de la catégorie T1 seront exécutés en deux grands groupes identiques. Les 10 meilleurs concurrents classés (fédération et invités) de chaque groupe disputeront une finale le vendredi soir. En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs qualifiés, la note totale du morceau libre choix est décisive. Si après cela, l'égalité de points subsiste, les notes partielles du morceau libre choix décideront dans l'ordre suivant: Exécution technique, rythme, dynamique.

Lors du passage en finale, les concurrent doivent jouer le morceau libre choix de la phase éliminatoire interprété devant **le deuxième jury de finale**, ainsi qu'un autre morceau libre choix des classes 1 ou 2 présenté devant le **premier jury de finale**. Les marches M et marche baloise BM ne sont **pas** autorisées lors du passage en finale.

Pour le classement final des finalistes, les notes obtenues lors du passage final uniquement entrent en ligne de compte. En cas d'égalité de deux ou plusieurs finalistes, la note totale du deuxième morceau en finale décidera. Si l'égalité subsiste encore, les notes partielles du deuxième morceau décideront selon l'ordre suivant: Exécution technique, rythme, dynamique.

Droit de participation: Année de naissance 1996 et plus âgés

4.2 Tambours, catégories T2

4.2.1 Marche au libre choix

Au moins **6 parties** avec répétition d'une marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 2 ou 3

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

4.2.2 Morceau libre choix

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches M et marches baloise BM doivent contenir au moins 8 parties.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières

Les concours de la catégorie T2 seront exécutés en deux grands groupes identiques. Les 10 meilleurs concurrents classés (fédération et invités) de chaque groupe disputeront une finale le vendredi soir. En cas d'égalité de points de deux ou plusieurs qualifiés, la note totale du morceau libre choix est décisive. Si après cela, l'égalité de points subsiste, les notes partielles du morceau libre choix décideront dans l'ordre suivant: Exécution technique, rythme, dynamique.

Lors du passage en finale, les concurrent doivent jouer la marche et le morceau libre choix de la phase éliminatoire. La marche et le morceau libre choix ne doivent pas être identiques.

Pour le classement final des finalistes, les notes obtenues lors du passage final uniquement entrent en ligne de compte. En cas d'égalité de deux ou plusieurs finalistes, la note totale du deuxième morceau en finale décidera. Si l'égalité subsiste encore, les notes partielles du deuxième morceau décideront selon l'ordre suivant: Exécution technique, rythme, dynamique.

Droit de participation: Années de naissance 1971 à 1992

4.3 Tambours, catégorie T3

4.3.1 Marche au libre choix

Au moins **6 parties** avec répétition d'une marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 4, 5 ou 6

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

4.3.2 Morceau libre choix

Une composition, marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches M et marches baloise BM doivent contenir au moins 6 parties.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Les concours de la catégorie T3 ne se dérouleront qu'en un seul groupe. Il n'y aura pas de finale. La marche et le morceau de choix ne doivent pas être identiques.

Droit de participation: Années de naissance 1971 à 1992

4.4 Tambours juniors, catégorie T1J

4.4.1 Principes

Exécution selon « Roulement », méthode de tambour de l'ASTF

Roulement

Exécution technique 10 points

Double, Ra de 5 ou principe de diane double (au libre choix)

Exécution technique 10 points **20 points**

4.4.2 Marche au libre choix

Au moins **8 parties** avec répétition d'une marche M ou marche baloise BM au libre choix des classes 1 ou 2

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

4.4.3 Morceau libre choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Les compositions de marches M ou marche baloise BM **ne sont pas** autorisées.

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

Maximum de points réalisables **100 points**

Remarques particulières:

Les concours de la catégories T1J ne se dérouleront qu'en un seul groupe.
Il n'y aura pas de finale.

Droit de participation: Année de naissance 1993 à 1996

4.5 Tambours juniors, catégorie T2J

4.5.1 Principes

Exécution selon « Roulement », méthode de tambour de l'ASTF

Roulement

Exécution technique 10 points

Double, Ra de 5 ou principe de diane simple (au libre choix)

Exécution technique 10 points **20 points**

4.5.2 Marche au libre choix

Au moins **6 parties** avec répétition d'une marche au libre choix des classes 2, 3 ou 4

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

4.5.3 Morceau libre choix

Une composition au libre choix des classes 2, 3 ou 4.

Les compositions de marche doivent contenir au moins **6 parties**.

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

Maximum de points réalisables **100 points**

Remarques particulières:

Les concours de la catégories T2J ne se dérouleront qu'en un seul groupe. Il n'y aura pas de finale. La marche et le morceau libre choix ne doivent pas être identiques.

Droit de participation: Année de naissance 1993 à 1996

4.6 Tambours juniors, catégorie T3J

4.6.1 Principes

Exécution selon « Roulement », méthode de tambour de l'ASTF

Roulement

Exécution technique 10 points

Triole ou Ra de 5 (au libre choix)

Exécution technique 10 points **20 points**

4.6.2 Marche au libre choix

Au moins **6 parties** avec répétition d'une marche au libre choix des classes 4, 5 ou 6

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

4.6.3 Morceau libre choix

Une composition au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les compositions de marche doivent contenir au moins **6 parties**.

Taxation:

Exécution technique 20 points

Rythme 10 points

Dynamique 10 points **40 points**

Maximum de points réalisables 100 points

Remarques particulières:

Les concours de la catégories T3J ne se dérouleront qu'en un seul groupe. Il n'y aura pas de finale. La marche et le morceau libre choix ne doivent pas être identiques.

Droit de participation: Années de naissance 1993 à 1996

4.7 Tambours vétérans, catégories TV1 et TV2

4.7.1 Marche au libre choix

Au moins **6 parties** avec répétition d'une marche au libre choix des classes 1-6

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

4.7.2 Morceau libre choix

Une composition au libre choix des classes 1-6
Les compositions de marche doivent contenir au moins **6 parties**.

Taxation:

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	<u>10 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables

Bonification de difficulté en supplément **80 points**

Remarques particulières:

Bonification de difficulté par présentation:

classe 1:	1.00 point	classe 4:	0.40 point
classe 2:	0.80 point	classe 5:	0.20 point
classe 3:	0.60 point	classe 6:	0.00 point

Une liste séparée des résultats entre les catégories TV1 et TV2 ne sera établie que si dans chacune de ces catégories 10 concurrents au minimum, y ont participé. Les concours de la catégorie TV ne se dérouleront qu'en un seul groupe. Il n'y aura pas de finale. La marche et le morceau libre choix ne doivent pas être identiques.

Droit de participation

Catégorie TV1: Années de naissance 1962 à 1970 y compris
Catégorie TV2: Années de naissance 1961 et plus âgés

5 Concours individuels fifres (piccolos bâlois)

5.1 Fifres, catégorie P

5.1.1 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix.

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

5.1.2 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Toutes les compositions doivent contenir au minimum **6 parties** avec répétition et être exécutées en entier selon la manière usuelle. La première voix doit être jouée. Les morceaux libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques.

Une finale aura lieu si le nombre de participants dépasse 40. Les 10 meilleurs après les 2 premiers jury disputeront la finale. En cas d'égalité au 10^{ème} rang, le total des points du deuxième jury départage les concurrents, si l'égalité subsiste alors la note d'interprétation du second jury départage les concurrents. Les participants à la finale seront informés après la fin des passages du second jury. La finale a lieu vendredi soir. Lors de la finale, un morceau de la liste des morceaux annoncés sera exécuté (en première voix). Le classement final est établi uniquement avec les notes de la finale. En cas d'égalité, la note d'interprétation départage les concurrents.

Seules les marches de la liste des compositions ASTF et annoncées à la place de Jury peuvent être jouées. La liste des morceaux annoncés sera établie avec le plan horaire.

Droit de participation: Années de naissance 1996 et plus âgés

5.2 Fifres juniors, catégorie PJ

5.2.1 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

5.2.2 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Toutes les compositions doivent contenir au minimum **6 parties** avec répétition et être exécutées en entier selon la manière usuelle. La première voix doit être jouée. Les morceaux libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques. Il y a pas de finale.

Seules les marches de la liste des compositions ASTF et annoncées à la place de Jury peuvent être jouées. La liste des morceaux annoncés sera établie avec le plan horaire.

Droit de participation: Années de naissance 1993 à 1996

5.3 Fifres vétérans, catégories PV1 et PV2

5.3.1 Morceau libre choix 1

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

5.3.2 Morceau libre choix 2

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Interprétation	<u>20 points</u>	40 points

Maximum de points réalisables **80 points**

Remarques particulières:

Toutes les compositions doivent contenir au minimum **6 parties** avec répétition et être exécutées en entier selon la manière usuelle. La première voix doit être jouée. Les morceaux libre choix 1 et 2 ne doivent pas être identiques.

Seules les marches de la liste des compositions ASTF et annoncées à la place de Jury peuvent être jouées. La liste des morceaux annoncés sera établie avec le plan horaire.

Des listes séparées de résultats ne seront établies que si un minimum de 10 concurrents auront participé dans chacune de ces catégories.

Droit de participation

Catégorie PV1: Années de naissance 1962 à 1970 y compris

Catégorie PV2: Années de naissance 1961 et plus âgés

6 Concours individuels fifres «Natwärisch »

6.1 Fifres « Natwärisch », catégorie N

6.1.1 Marche au libre choix

Une marche au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

6.1.2 Morceau libre choix

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

Maximum de points réalisables **60 points**

Remarques particulières:

au 6.1.1 Ne sont autorisées que les marches de la liste de l'OWTPV.

au 6.1.2 Les marches de la liste de l'OWTPV peuvent être jouées. Dans le cas d'exécution d'une marche hors de la liste, les partitions de toutes les voix doivent être envoyées lors de l'inscription au concours. Le nom du groupe doit être inscrit sur chaque feuille.

Les exécutions doivent contenir au minimum **48 mesures** ou **3 parties**.

Les catégories N et NJ seront rassemblées si moins de 10 concurrents dans chacune de ces catégories n'y participent.

Droit de participation: Années de naissance 1992 et plus ages.

6.2 Fifres « Natwärisch » juniors, catégorie NJ

6.2.1 Marche au libre choix

Une marche au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

6.2.2 Morceau libre choix

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

Maximum de points réalisables **60 points**

Remarques particulières:

au 6.2.1 Ne sont autorisées que les marches de la liste de l'OWTPV.

au 6.2.2 Les marches de la liste de l'OWTPV peuvent être jouées. Dans le cas d'exécution d'une marche hors de la liste, les partitions de toutes les voix doivent être envoyées lors de l'inscription au concours. Le nom du groupe doit être inscrit sur chaque feuille.

Les exécutions doivent contenir au minimum **48 mesures** ou **3 parties**.

Les catégories N et NJ seront rassemblées si moins de 10 concurrents dans chacune de ces catégories n'y participent.

Droit de participation: Années de naissance 1993 à 1996

6.3 Fifres « Natwärisch » vétérans, catégorie NV

6.3.1 Marche au libre choix

Une marche au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

6.3.2 Morceau libre choix

Une composition au libre choix

Taxation:

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	<u>10 points</u>	30 points

Maximum de points réalisables **60 points**

Remarques particulières:

au 6.3.1 Ne sont autorisées que les marches de la liste de l'OWTPV.

au 6.3.2 Les marches de la liste de l'OWTPV peuvent être jouées. Dans le cas d'exécution d'une marche hors de la liste, les partitions de toutes les voix doivent être envoyées lors de l'inscription au concours. Le nom du groupe doit être inscrit sur chaque feuille.

Les exécutions doivent contenir au minimum **48 mesures** ou **3 parties**.

Cette catégorie ne sera réalisée que si un minimum de 10 concurrents se seront inscrits. Sinon, les participants auront le choix de concourir sous la catégorie N ou d'annuler leur inscription.

Droit de participation: Années de naissance 1970 et plus âgés.